

# Les devises étrangères

Le mot "devise" est utilisé pour désigner une monnaie d'un pays ou d'une zone géographique. L'euro est la monnaie de l'union économique et monétaire formée au sein de l'Union européenne. Elle est commune à 19 États membres de l'Union européenne qui forment la zone euro. Si vous avez prévu un voyage en dehors de la zone euro, nous vous invitons à vous renseigner sur les solutions qui s'offrent à vous pour échanger vos euros.

## 1. Où s'adresser pour obtenir des devises étrangères?

Vous pouvez :

- Retirer des devises à l'étranger auprès d'un distributeur automatique au moyen de votre carte de paiement ou de retrait internationale. Les cartes de ce type les plus courantes en France sont les cartes portant un logo Visa, Mastercard ou American Express. La banque peut facturer ce type de retrait selon les tarifs prévus par la convention de compte.
- Échanger vos euros en devises étrangères auprès d'une banque locale ou d'un bureau de change. Cette opération n'est pas gratuite, une commission de change sera appliquée. Certaines devises ne sont pas disponibles en France, vous devrez alors échanger vos espèces directement dans le pays concerné à votre arrivée et avant votre retour en France.

**Attention : La Banque de France n'effectue aucune opération de change.**

## 2. Le cours de change

Chaque jour, un taux de référence est publié par la Banque de France en fonction des opérations réalisées sur le marché des changes. Avant de partir en voyage, vous pouvez vous renseigner sur le cours de change d'une monnaie en cliquant [ici](#).

Pour plus d'informations sur les devises étrangères et plus largement sur le paiement à l'étranger, n'hésitez pas à consulter la page « [Payer et transférer à l'étranger](#) » du portail [www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr)